

UNIVERSITE DE LOME

**TRAVAUX DE REHABILITATION ET DE RENOVATION DU
LABORATOIRE PHYSIQUE ET CHIMIE DE L'INSTITUT
NATIONAL DES SCIENCES DE L'EDUCATION (INSE) AU
PROFIT DU CENTRE DE PEDAGOGIE UNIVERSITAIRE (CEPU)**

**Société: SEDDOH BATIMOR GROUP
(SBG)**

**PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU
CHANTIER (PGES-C)**

Octobre 2023

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE CHANTIER (PGES-C)

Table des matières

I-	Présentation du projet	4
1.1.	Zone du projet	4
1.2.	Objectifs du PGES-C	4
1.3.	Consistance des travaux	4
1.3.1.	<i>Phase d'installation chantier</i>	4
1.3.2.	<i>Phase des travaux</i>	5
1.4.	Durée des travaux	5
1.5.	Heures des travaux	5
1.6.	Moyens humains	5
II-	Impacts potentiels du projet	5
2.1.	Impacts positifs majeurs	5
2.2.	Impacts négatifs et risques majeurs	5
III-	Mesures d'atténuation et/ou de compensation des impacts négatifs et de prévention des risques du projet	6
3.2.	Mesures de lutte contre l'altération de la qualité de l'air	6
3.3.	Mesures de lutte contre les nuisances sonores	6
3.4.	Mesures de lutte contre le risque de pollution du sol et l'eau	6
3.5.	Mesure de lutte contre les risques d'accidents de travail	7
3.6.	Equipements de protection individuelle et collective	7
3.7.	Hygiène sur le chantier	7
3.8.	Mesure de lutte contre les risques des IST le VIH/SIDA	8
IV-	Rôle et Responsabilités des acteurs	8
4.1.	Société SBG	8
4.2.	Responsabilité des acteurs dans la mise en œuvre du PGES-C	8
4.3.	Chef chantier	9
4.4.	Responsable santé, sécurité et environnement	9
4.5.	Prestataires de services	10
4.6.	Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP)	10
V-	Plan de contrôle environnemental et social	10
VI-	Gestion des non-conformités et indicateurs	11
VII-	Modalité de suivi et d'enregistrement : Journal environnemental et social et fiche de visite	11
VIII-	Echéancier de mise en œuvre du PGES-C	11

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE CHANTIER (PGES-C)

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3 : Planning d'exécution des mesures environnementales et sociales	12
Tableau 4 : Matrice du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du chantier.....	14
Tableau 5: Matrice du Plan de Gestion des Risques du projet.....	16

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Politique de l'entreprise.....	21
Annexe 2 : Journal Environnement et Social	22
Annexe 3 : Résumé du contenu de rapport de mise en œuvre du PGES ET PGR du chantier	23
Annexe 4 : Exemple de contenu d'un rapport d'Avis D'Incident d'ESS	24

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE CHANTIER (PGES-C)

I- Présentation du projet

Le projet consiste à réhabiliter et à rénover le laboratoire physique et chimie de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE) au profit du Centre de Pédagogie Universitaire (CEPU).

Les différentes composantes du projet sont :

- Démolition et dégagement de l'ancienne installation : électricité, plomberie et autres ;
- Menuiserie alu et autres (transformation des tables labo en tables de bureau) ;
- Badigeon et peinture ;
- Electricité (installation des prises et changement de disjoncteurs) ;
- Fourniture et pose de rideaux et ;
- Fourniture et pose de moquette de bureau sur le sol.

La réalisation de ces travaux entrainera des impacts positifs et négatifs. Aussi, certains éléments environnementaux sont susceptibles d'être impactés négativement durant la phase des travaux et d'exploitation du laboratoire.

Afin à la phase des travaux, il est prévu l'élaboration des outils spécifiques par la société attributaire des travaux d'où l'élaboration de ce plan de gestion environnementale et sociale du chantier (PGES-C) par la société SEDDOH BATIMOR GROUP (SBG). Le Présent PGES-C permettra à la société d'exécuter les travaux en respectant les mesures de santé, sécurité, environnementales et sociales au travail.

1.1. Zone du projet

Le projet est localisé à l'Université de Lomé plus précisément dans le bâtiment de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE).

1.2. Objectifs du PGES-C

Les objectifs visés par ce Plan de Gestion Environnementale et Sociale de Chantier (PGES-C) sont :

- Identifier les impacts et risques environnementaux et sociaux liés aux travaux de réhabilitation et de rénovation du laboratoire physique et chimie de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE) ;
- Proposer des mesures d'atténuation des risques et impacts ;
- S'assurer de la conformité des mesures proposées d'une part avec les lois et règlements du Togo en matière d'exigences environnementales et sociales, et d'autre part avec les politiques de sauvegarde de la banque mondiale ;
- ;
- Présenter les dispositions et les moyens pratiques qui seront mis en œuvre par la société pour éviter, minimiser, voire éliminer les impacts qui seront générées par les travaux.

1.3. Consistance des travaux

1.3.1. Phase d'installation chantier

La phase d'installation du chantier concerne l'ensemble des travaux préparatoires à effectuer avant le démarrage effectif de la phase des travaux. Les principales activités sont :

- L'installation des bureaux de chantier de l'entreprise ;
- Le recrutement des ouvriers ;
- La production des différents documents utiles pour le chantier,
- Etc.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE CHANTIER (PGES-C)

1.3.2. Phase des travaux

- la démolition et le dégagement de l'ancienne installation : électricité, plomberie et autres ;
- la menuiserie alu et autres (transformation des tables labo en tables de bureau) ;
- le badigeon et la peinture ;
- l'électricité (installation des prises et changement de disjoncteurs) ;
- la fourniture et la pose de rideaux et ;
- la fourniture et pose de moquette de bureau sur le sol.

1.4. Durée des travaux

La durée maximale des travaux de réhabilitation et de rénovation du laboratoire physique et chimie de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE) est de deux (02) semaines à compter de la date de signature de l'ordre de service.

1.5. Heures des travaux

Les heures de travail sont les suivantes : **07H30-12H30 et 14H30-17H30.**

1.6. Moyens humains

L'ensemble des moyens humains que la société mobilisera sur le chantier sera composé de :

- Un chef chantier qui est responsable des activités sur le chantier
- Un responsable santé, sécurité et environnement (RSSE) qui est responsable de suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes sur le chantier et de rapportage des actions de santé et sécurité ;
- Les ouvriers qui seront mobilisés pour les travaux (un menuisier, un menuisier aluminium, un électricien bâtiment, un tapissier et un peintre) ;
- Les sous-traitants.

L'effectif total des personnes qui seront mobilisées sur ce chantier peut varier de 07 à 10.

II- Impacts potentiels du projet

La réalisation des travaux de réhabilitation et de rénovation du laboratoire physique et chimie de l'Institut National des Sciences de l'Education (INSE) vont engendrer des impacts positifs et négatifs.

2.1. Impacts positifs majeurs

Les impacts positifs majeurs portent sur :

- La création d'emplois temporaires pour les ouvriers chargés des travaux ;
- La création des sources de revenus des prestataires en charge des travaux ;
- L'amélioration du cadre de travail des enseignants ;
- Etc..

2.2. Impacts négatifs et risques majeurs

Les impacts négatifs portent sur :

- Production de déchets solides (gravats, etc....) ;
- Bruits et vibrations occasionnés par les engins ;
- Pollution de l'air par les poussières;
- Exposition des étudiants et enseignants aux nuisances sonores et olfactives
- Déversements accidentels de la peinture ;
- Risques d'électrocution, d'électrisation ;
- Perturbation de la circulation au sein de l'université ;

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE CHANTIER (PGES-C)

- Risque d'accidents de circulation ;
- Risque de chute lié aux travaux en hauteur, aux mauvaises installations des échafaudages ;
- Risque de contraction de la COVID-19 et du VIH/SIDA ;
- Risques de vol des matériels sur le chantier ;
- Risques de conflits entre travailleurs de chantier et les étudiants/enseignants ;
- Risques de violences basées sur le genre entre travailleurs de chantier et étudiantes, d'exploitation et abus sexuel, de harcèlement sexuel, etc...

III- Mesures d'atténuation et/ou de compensation des impacts négatifs et de prévention des risques du projet

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale-Chantier, (PGES-C) se définit comme un ensemble cohérent d'activités de mise en œuvre des mesures réductrices et d'optimisation ainsi que d'actions d'accompagnement en faveur de la protection de l'environnement biophysique et humain.

Le présent PGES-C vise comme objectif majeur de s'assurer de l'efficacité des mesures de protection de l'environnement en fonction des attentes des différents acteurs impliqués, de s'assurer que le projet est conforme à la législation Togolaise en matière de gestion environnementale et sociale.

3.1. Mesures de lutte contre l'encombrement du chantier

- Disposer des poubelles sélectives sur le chantier pour le tri des déchets ;
- Signer un contrat avec une société agréée pour la collecte de déchets.

3.2. Mesures de lutte contre l'altération de la qualité de l'air

Quant aux émissions des poussières, les dispositions suivantes seront prises :

- Informer les enseignants et étudiants avant l'exécution de tout travail émettant de la poussière ;
- Solliciter les services des engins et camions dont la visite technique est à jour ;
- Limiter la vitesse maximale des engins à 30Km/h et veiller à leur respect ;
- Bâcher les camions transportant les matériaux pulvérisant (sable, gravier, etc...) ;
- Equiper les travailleurs des EPI adaptés et veiller à leur port effectif ;
- Sensibiliser les conducteurs sur la pollution de l'air.

3.3. Mesures de lutte contre les nuisances sonores

Les nuisances sonores seront produites lors de l'exécution des travaux. Les mesures ci-dessous seront prises par la société :

- Sensibiliser les ouvriers au respect des consignes ;
- Informer les enseignants et étudiants avant l'exécution de tout travail bruyant ;
- Eviter autant que possible les travaux aux heures des cours ;
- Doter les ouvriers d'EPI adaptés et veiller à leur port effectif.

3.4. Mesures de lutte contre le risque de pollution du sol et l'eau

Pour lutter contre la pollution du sol, la société SBG doit prendre les dispositions pour :

- Eviter le déversement des huiles au sol et dépolluer le sol en cas de déversement accidentel ;
- Disposer des poubelles sélectives sur le chantier pour le tri des déchets ;
- S'abonner auprès d'une structure agréée pour la collecte de déchets ;

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE CHANTIER (PGES-C)

- Décaper la partie contaminée et la mélanger avec du sable en cas de déversement accidentel, ce mélange sera ensuite stocké et confié à une société agréée pour dépollution ;
- Solliciter les services des engins et camions en bon état ;
- Organiser les quart-d'heures de sécurité pour sensibiliser les travailleurs aux dangers liés à la pollution du sol et de l'eau.

3.5. Mesure de lutte contre les risques d'accidents de travail

Pour éviter les accidents de travail sur le chantier et la prise en compte rapide en cas d'accident ces dispositions seront prises :

- Installer un panneau interdisant l'accès du chantier à toute personne étrangère ;
- Définir et baliser l'aire de stationnement ceinturée par des gardes corps ;
- Disposer sur le chantier d'une boîte à pharmacie pour les premiers soins.

3.6. Mesures de lutte contre les risques d'électrocution et d'électrisation

- Signaler les boîtiers ;
- Isoler installation électrique ;
- Mettre en place des mesures de protection pour les travaux sur ou au voisinage des installations ;
- Fournir des EPI adaptés aux travailleurs et veiller à leur port.

3.7. Equipements de protection individuelle et collective

Des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et Equipements de Protection Collective (EPC) seront mis à la disposition du personnel. Il s'agit entre autres :

- Des gilets fluorescents ;
- Des ceintures de sécurité ;
- Des équipements de protection de la tête (casques de chantier) ;
- Des équipements de protection des yeux et du visage : lunettes de sécurité, masques de protection ;
- Des chaussures de sécurité et des bottes ;
- Des équipements de protection auditive : bouchons de protection auditive nécessaires lors des travaux jugés très bruyants ;
- Des équipements de protection des mains tels que les gants qui sont nécessaires en cas de manipulation de produits ou matériels qui peuvent brûler, couper, déchirer ou blesser la peau ;
- Des cache-nez.

Le port de ces équipements sera rendu obligatoire sur le chantier et durant les travaux pour tout employé et intervenant sur le chantier. Le non-respect des consignes de sécurité est une faute passible d'une sanction disciplinaire, allant de l'avertissement au licenciement.

3.8. Hygiène sur le chantier

La société va négocier avec le maître d'ouvrage pour la mise à disposition des toilettes pour les besoins de ses ouvriers. Pour une meilleure gestion des déchets, la société se conformera aux exigences suivantes :

- Enlèvement systématique du chantier de tous les déchets et mise en dépôts définitifs indiqués par le maître d'ouvrage ;
- Enlèvement systématique du chantier de tous les matériaux issus des travaux ;
- Stockage au fur et à mesure des boîtes vides de peinture ;

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE CHANTIER (PGES-C)

- Stockage dans des fûts étanches des déchets spéciaux ou dangereux, déchets chimiques notamment (huiles usagées diverses, résidus d'adjuvants, produits absorbants) avant leur acheminement vers les centres de collecte agréés ;
- Dotation de la base de chantier d'un nombre suffisant de poubelles sélectives.

Il faut noter que la société s'engagera à faire le tri des déchets à la collecte.

3.9. Mesure de lutte contre les risques des IST le VIH/SIDA

Pour réduire les risques de propagation des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et le VIH/SIDA pendant les travaux, la société SBG organisera des sensibilisation sur les IST-VIH/SIDA, à l'endroit des ouvriers du chantier. Les travailleurs seront également formés sur ces lors des séances de quart d'heure de sécurité.

IV-Rôle et Responsabilités des acteurs

4.1. Société SBG

La société SBG a la pleine et entière responsabilité de la mise en œuvre effective du PGES-C et dont la mise en œuvre impliquera l'intervention sur le terrain de toute l'équipe du chantier.

Des Equipements de Protection Individuels (EPI) et Equipements de Protection Collectives (EPC) seront commandés et mis à la disposition des ouvriers.

Les ouvriers seront formés à l'utilisation de ces équipements en fonction des besoins suivants :

- ✓ **Protection de la tête** : des casques conformes aux spécifications contenues dans la NF EN 397, ou ANSI, Z89.1-1981 et/ou Z89.2-1971 ou tout autre équivalent standard international sont requis sur tous les lieux de travail où les pictogrammes de sécurité indiquent qu'ils le sont.
- ✓ **Protection des yeux et du visage** : des lunettes de sécurité, des masques
- ✓ **Masques de protection** seront portés obligatoirement sur les lieux d'opérations telles que : la manipulation de produits chimiques, la manipulation d'outillage motorisés à l'essence, etc.
- ✓ **Chaussure de sécurité** : le port est obligatoire pendant le travail.
- ✓ **Gilet** : les gilets de sécurité seront obligatoires pendant le travail.
- ✓ **Gants de protection des mains**
- ✓ **Casque anti-bruit**
- ✓ **Cache-nez**

La société SBG formera et sensibilisera les ouvriers sur les risques liés aux travaux en vue du respect des dispositions sécuritaires mises en place.

En outre, il sera établi des règles de sécurité sur le chantier et les communiquer à l'ensemble des ouvriers. Tout agent nouvellement recruté ou visiteur entrant sur le chantier doit être informé de ces dispositions de sécurité.

4.2. Responsabilité des acteurs dans la mise en œuvre du PGES-C

La mise en œuvre des mesures d'atténuation et de suivi exige de définir clairement les responsabilités des différents organismes impliqués dans l'exécution et le suivi opérationnel du projet.

- Maître d'Ouvrage : Université de Lomé, est responsable pour assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures contenues dans le PGES-C et de rapporter les résultats.
- Le Maître d'œuvre (MO) est le garant du respect des règles d'exécution techniques et il devra s'assurer de l'exécution suivant les règles de l'art, des mesures techniques contenues dans le PGES-C.
- L'Entreprise en charge des travaux : il mettra en place les moyens matériels, humains et financiers pour la stricte application des mesures contenues dans le PGES-C.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE CHANTIER (PGES-C)

- Responsabilité de l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE) : établissement public à caractère administratif dans la mise en œuvre de PGES-C sera chargée de contrôler le respect de la réglementation nationale en matière de la protection environnementale et sociale et de vérifier la qualité de la mise en œuvre des mesures d'atténuation contenues dans le présent PGES chantier.

4.3. Chef chantier

Le Chef chantier en sa qualité du premier responsable du chantier, est également le premier responsable de la mise en œuvre du PGES chantier. A ce titre, il s'engage à donner au Responsable Santé, Sécurité et Environnement, les moyens nécessaires à la mise en place d'un système de management environnemental de chantier permettant de satisfaire les exigences des normes et des clauses du Marché. Il sera question pour lui de faciliter l'élaboration, la mise en œuvre, la mise à jour et l'évaluation du système de management environnemental et social qui sera mis en place.

Il prend des mesures disciplinaires à l'encontre des travailleurs qui n'auront pas observé ou n'observeraient pas leur responsabilité en matière du respect des mesures de santé, sécurité et environnement sur le chantier.

Il supervise au quotidien l'application des mesures contenues dans le PGES Chantier, encadre les chefs d'équipes, appuie le responsable santé, sécurité et environnement dans le suivi de la mise en œuvre du PGES Chantier. Il s'assure que tous les superviseurs et opérateurs qui sont sous leur contrôle sont avertis et conscients de leurs responsabilités en matière de santé, sécurité et environnement au travail et ne se permettent ou ne prennent aucun risque de santé et sécurité.

Il organise le chantier dont il a la charge de manière à ce que tous les travaux à y exécuter présentent le minimum de risques pour la santé, l'environnement et le social.

4.4. Responsable santé, sécurité et environnement

Le Responsable Santé, Sécurité et Environnement (RSSE) du chantier, en liaison hiérarchique directe avec le chef chantier, est chargé de la mise en place et du suivi des mesures arrêtées par la société en matière de prévention des risques sanitaires, sécuritaires, environnementaux et sociaux.

La formation ou la sensibilisation de l'ensemble des personnes intervenant sur le chantier aux problématiques de la santé et sécurité au travail, de la gestion environnementale et sociale sera une priorité d'action pour le Responsable Santé, Sécurité et Environnement.

Des réunions spécifiques d'information et de sensibilisation pourront être organisées par semaine. Ces réunions pourront et devront être formalisées et dûment répertoriées dans un registre.

D'une façon spécifique et non exhaustive, il mettra en œuvre les actions suivantes :

- Sensibiliser régulièrement l'ensemble du personnel aux points sensibles et aux pratiques environnementales et sociales à mettre en place ;
- Informer et former l'ensemble des intervenants aux procédures d'urgence ;
- Assurer le suivi du chantier en matière de gestion environnementale et sociale ;
- Mettre en place un système d'induction individuelle spécifique sur les règles et mesures liées au respect des mesures de santé, sécurité et environnement sur le chantier pour chacun des employés, dès leur arrivée sur le site ;
- Réaliser des réunions de quart d'heure sécurité –environnement deux fois dans la semaine ;
- Réceptionner et renouveler régulièrement les équipements de protection individuelle et collectives ;

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE CHANTIER (PGES-C)

- Réceptionner et approvisionner régulièrement la boîte à pharmacie ;
- Faire les comptes rendus des visites et des réunions de chantier avec une définition du plan d'action hebdomadaire ;
- Produire de façon hebdomadaire des rapports de surveillance santé, sécurité, environnementale et sociale du chantier ;
- Etc.

4.5. Prestataires de services

Tous les Prestataires de services seront appelés à se conformer à la politique hygiène, santé, Sécurité et protection de l'environnement de l'Entreprise.

Ils devront communiquer à la société SBG ou à son Chef chantier, toutes les difficultés qui bloqueraient la mise en pratique de cette politique, afin que des solutions soient rapidement trouvées.

Tout comme l'entreprise devrait s'assurer que pour les travaux, les risques potentiels d'accidents/incidents ont été analysés et les dispositions sécuritaires prises, avant de procéder à leur exécution.

Ils garantiront à tous leurs employés des soins aussi bien en cas de blessures que de maladies professionnelles.

Toute substance, tout matériel ou tout équipement introduit sur le chantier devra être déclaré afin d'être stocké et utilisé conformément aux recommandations prescrites et à la réglementation en vigueur. Enfin, les prestataires de services seront tenus de fournir à leurs employés, tous les équipements de protection individuelle et collective nécessaires à la bonne exécution des travaux confiés. Ils s'assureront de la formation de leur personnel à l'usage de ces équipements.

4.6. Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP)

Pour permettre aux ouvriers et aux étudiants/enseignants de porter leurs doléances, réclamations et les plaintes, un comité de gestion des doléances, des réclamations et des plaintes sera mis en place pour le chantier.

A cet effet, toute personne se sentant lésée dans la mise en œuvre du projet, peut adresser une requête au Responsable Santé, Sécurité et Environnement (RSSE) de la société, chargé d'enregistrer et de faire le suivi des plaintes.

Si le litige n'est pas réglé, le plaignant peut recourir au représentant du maître d'ouvrage.

V- Plan de contrôle environnemental et social

➤ Description du Plan de Contrôle environnemental et social

Par surveillance environnementale, il faut entendre toutes les activités d'inspection, de contrôle et de vérification systématique et continue sur le terrain de la mise en œuvre des différentes mesures.

- Objectif

Le contrôle environnemental permet de vérifier non seulement la mise en œuvre du PGES mais aussi l'évolution des paramètres environnementaux et sociaux lors de la réalisation d'un projet. Cette intervention visant à vérifier que : (i) toutes les exigences et conditions en matière de protection de l'environnement soit effectivement respectées avant, pendant et après les travaux ; (ii) les mesures de protection de l'environnement prescrites ou prévues soient mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ; (iii) les risques et incertitudes puissent être gérés et corrigés à temps opportun.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE CHANTIER (PGES-C)

➤ Dispositions institutionnelles

- Contrôle interne

La société SBG mettra en place une cellule de contrôle et de suivi environnemental et social. Cette cellule sera dirigée par le Responsable santé, sécurité et environnement (RSSE) ; ce dernier travaillera en étroite collaboration avec la direction des travaux et le chef chantier.

- Contrôle externe

En dehors du contrôle interne de la société SBG, le Maître d'Ouvrage (l'Université de Lomé), et même l'ANGE ou la Banque mondiale peuvent réaliser des contrôles programmés ou inopinés sur le site des travaux pour la vérification de la conformité des installations, le respect des mesures de la sécurité et les moyens d'hygiène et sécurité au chantier.

VI-Gestion des non-conformités et indicateurs

Les non conformités constatées au cours des inspections du chantier seront immédiatement corrigées et le présent PGES chantier pourrait être révisé si nécessaire.

En cas d'une non-conformité grave (niveau 3), les travaux seront arrêtés. La reprise des travaux est conditionnée par l'application des mesures correctives.

Un suivi est effectué pour suivre l'efficacité de la mesure corrective avant la poursuite effective des travaux.

L'ensemble de suivi des mesures du PGES chantier et de non-conformité sera archivé par le RSSE de la société SBG en version papier et en version numérique.

Une fois les actions correctives terminées, la société SBG via le RSSE rédigera le rapport de clôture de la non-conformité et l'enverra au Maître d'ouvrage ou à l'ANGE pour avis.

VII- Modalité de suivi et d'enregistrement : Journal environnemental et social et fiche de visite

Le journal Environnement et social constitue le document de référence en matière d'enregistrement des informations relatives à la gestion environnementale et sociale des activités liées au projet. Il a pour objectif d'assurer la sauvegarde des actions menées en matière de la gestion environnementale et sociale des travaux et les interventions d'urgence environnementale et sociale.

Dans le cadre de sa mission de contrôle interne, les responsables SSE devra se munir d'une fiche de visite environnement et social qui lui permettra de bien assurer sa mission. Cette fiche sera remplie une fois par semaine.

Un rapport de surveillance et de suivi devra également être produit par l'entreprise. La périodicité sera définie de commun accord avec l'organe de contrôle des travaux.

Tout incident ou activité susceptible d'entraîner des impacts significatifs sur le milieu qui est apparue durant la mise en œuvre des travaux doit faire l'objet d'un rapport immédiat de façon à mettre en place, le plus rapidement possible, les mesures correctrices appropriées.

VIII- Echancier de mise en œuvre du PGES-C

La mise en œuvre du PGES-C par la société SBG se fera de façon quasi quotidienne sur chantier et en fonction du planning des travaux. Elle sera sanctionnée à la fin de chaque semaine par un rapport de surveillance environnementale et sociale interne du chantier.

L'échéancier de mise en œuvre du PGES-C est présenté dans le tableau suivant.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE CHANTIER (PGES-C)

Tableau 1 : Planning d'exécution des mesures environnementales et sociales

N°	Activités	Public (Acteurs)	Date prévue	Durée	Responsable / formateurs	Moyens de vérification
1	<p>Système de Gestion Environnementale et Sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des manuels de procédures et de suivi - Actions, procédures, accompagnement et contrôle 	Tous les ouvriers et autres acteurs concernés par les travaux	Avant le début des travaux et e durant la période de l'exécution des travaux	Variable	Responsable SSE	Livraison de documentation
2	<p>Actions d'Accueil</p> <p>-Livraison de documentation sur les normes de sécurité et d'accès au site (PPSPS, Plan de gestion d'accès au site, Code de bonne conduite etc.)</p> <p>Respect de bonnes pratiques environnementales et sociales (Risques sur le chantier et Port d'EPI).</p>	Tous les travailleurs concernés par l'activité	Durant execution des travaux	Durant tout le projet	Responsable SSE	Livraison de documentation
3	<p>Installation du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implantation d'installations avec signalisation et accès définis -Connaissance du PGES chantier à mettre en œuvre 	Tous les acteurs concernés par les travaux	Avant le début des travaux et si nécessaire.	1 ^{er} jour	Responsables des travaux / SSE	Livraison de documentation
4	<p>Réception de matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maniement et stockage des matériels -procédure de réception des guides, vérification de la conformité des produits et emballage - Identification des résidus d'emballage à séparer 	Tous les acteurs concernés par les travaux	Avant le début des travaux et au cours des travaux Si nécessaire.	variable	Responsables SSE et Chef chantier	Livraison de Documentation
	Procédures d'urgence	Tous les acteurs concernés	Avant le début des	variable	Responsables	Livraison de

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE CHANTIER (PGES-C)

N°	Activités	Public (Acteurs)	Date prévue	Durée	Responsable / formateurs	Moyens de vérification
5	<ul style="list-style-type: none"> -Code de bonne conduite - notion sur le secourisme - publication de contacts et procédures d'urgence 	par l'activité	travaux et si nécessaire.		SSE	documentation
6	<p>Prévention VIH-SIDA et maladies sexuellement transmissibles/ HS/VCE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sources de contamination, Manifestations cliniques ; méthodes de prévention et de traitement - Procédures de bonne conduite et prévention 	Tous les ouvriers du chantier	variable	Variable	Responsables SSE et Médecin du chantier	Rapport / supports de communication
7	<p>Règles de santé et sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles de fonctionnement et de préparation du lieu avant les interventions - Application de mesures de réduction au minimum aux différents impacts et risques : bruit, poussières, particules, chute d'objet ; blessures 	Tous les ouvriers et autres acteurs concernés par les travaux	Avant le début des travaux et si nécessaire.	Variable	Responsables SSE	Livraison de documentation
8	<p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de résidus de produits, localisation et règles de dépôt et d'assemblage des sous-produits - Règles d'accès et de circulation 	Tous les ouvriers et autres acteurs concernés par les travaux	Avant le début des travaux et si nécessaire.	variable	Responsables SSE et chef chantier	

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Tableau 2 : Matrice du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du chantier

Phase du projet	Activité source d'impacts	Impact négatif	Mesure d'atténuation et de compensation	Période de mise en œuvre	Responsabilité Exécution	Responsabilité Suivi	Responsable contrôle	Indicateur de suivi	Moyen de vérification	Coûts (FCFA)
			Sensibiliser les travailleurs sur les nuisances					Pourcentage des travailleurs sensibilisés	Rapport de séance de sensibilisation	10 000
TRAVAUX	Démolition des anciennes installations	Nuisance sonore (Emission de bruit)	Informers les riverains (étudiants et enseignants) du démarrage des travaux	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/ UL	ANGE	Panneaux de chantier	Visite du chantier	10 000
	Menuiserie alu		Eviter de travailler aux heures de cours					Nombre de plaintes enregistrés	Visite du chantier	PM
	Badigeon et peinture		Doter les travailleurs d'EPI adapté et veuillez à leur port effectif					Pourcentage de travailleurs portant d'EPI	Visite du chantier	15 000
	Electricité		Eviter de travailler aux heures de cours		Société SBG	CEPU/ UL	ANGE	Nombre de plaintes enregistrées	Visite de chantier	PM
	Fourniture et pose de rideaux et ; Fourniture et pose de moquette de bureau sur le sol	Nuisance olfactive	Doter les travailleurs d'EPI adapté et veuillez à leur port effectif	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/ UL	ANGE	Pourcentage de travailleurs portant d'EPI	Visite du chantier	50 000

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Phase du projet	Activité source d'impacts	Impact négatif	Mesure d'atténuation et de compensation	Période de mise en œuvre	Responsabilité Exécution	Responsabilité Suivi	Responsable contrôle	Indicateur de suivi	Moyen de vérification	Coût (CFA)
TRAVAUX	Démolition des anciennes installations	Encombrement du sol par la production des déchets solides	Disposer des poubelles sélectives sur le chantier pour le tri des déchets	Phase des travaux	Société SBG	CEPU	UL/ ANGE	Nombre de plaintes enregistrés	Visite du chantier	PM
	Menuiserie alu		Stocker au fur et à mesure les boites vides de peinture					Nombre de boites vides stockées	Visite de chantier	PM
	Badigeon et peinture		S'abonner auprès d'une structure agréée pour la collecte de déchets					Présence d'une structure de collecte de déchets	Contrat d'abonnement	50 000
	Electricité	Altération de la qualité de l'air	Solliciter les services des engins et camions en bon état	Phase des travaux	Société SBG	CEPU	UL/ ANGE	Etat des camions	Vignette de visite technique	PM
	Fourniture et pose de rideaux et ;		Sensibiliser les conducteurs et les ouvriers sur la pollution de l'air					Pourcentage de conducteurs et d'ouvriers sensibilisés	Rapport de séance de sensibilisation	PM
	Fourniture et pose de moquette de bureau sur le sol		Eviter l'utilisation des peintures et des diluants contenant des COV nocifs pour la santé					Composition des peintures et diluants	Etiquettes des peintures et diluants	PM
			Doter les travailleurs de cache-nez et veuillez à leur port effectif					Pourcentage de travailleurs portant d'EPI	Visite du chantier	30 000

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Tableau 3: Matrice du Plan de Gestion des Risques du projet

Activité	Risques	Mesure de prévention et de gestion des risques	Période de mise en œuvre	Responsabilité Exécution	Responsabilité Suivi	Responsable contrôle	Indicateur de suivi	Moyen de vérification
Démolition des anciennes installations Menuiserie alu Badigeon et peinture	Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des ouvriers	Doter les employés d'équipements de protection individuelle et veiller à leur port effectif	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage des ouvriers ayant porté les EPI	Rapport de suivi
		Eviter de déposer des objets/matériaux dangereux sur le chantier	Phase des travaux		CEPU/UL	UL/ ANGE	Etat du chantier	Visite de site Rapport de suivi
		Sensibiliser les employés sur les méthodes de prévention des IST et du VIH/SIDA et la propagation de la COVID-19	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage d'ouvriers sensibilisés	Rapport de suivi
	Risque de chute en hauteur	Souscrire à une police d'assurance pour le chantier	Avant le démarrage des travaux		CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage d'ouvriers assurés	Carte d'assuré
		Disposer d'une trousse de premier secours pour les premiers soins médicaux	Phase des travaux		CEPU/UL	UL/ ANGE	Présence d'une trousse de premier secours	Visite de site Rapport de suivi
		Exiger des ouvriers le port de ceintures de sécurité retenus à un point d'ancrage résistant, rétractable et équipé d'un dispositif de blocage en cas de travail en hauteur	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les ceintures de sécurité	Rapport de suivi Visite du site

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Activité	Risques	Mesure de prévention et de gestion des risques	Période de mise en œuvre	Responsabilité Exécution	Responsabilité Suivi	Responsable contrôle	Indicateur de suivi	Moyen de vérification
Démolition des anciennes installations	Risque de pollution du sol et l'eau	Eviter le déversement des huiles au sol et dépolluer le sol en cas de déversement accidentel	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Etat du chantier	Rapport de suivi
Menuiserie alu		Disposer des poubelles sélectives sur le chantier pour le tri des déchets	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Présence de poubelles	Visite de site Rapport de suivi
Badigeon et peinture		Sensibiliser les ouvriers sur les risques de pollution	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage d'ouvriers sensibilisés	Rapport de suivi
	Risque d'accidents de travail	Souscrire à une police d'assurance pour le chantier	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage d'ouvriers assurés	Carte d'assuré
		Informers les étudiants et enseignants du démarrage des travaux	Phase d'installation	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Présence de panneaux de chantier	Visite de site Rapport de suivi
		Installer un panneau interdisant l'accès du chantier à toute personne étrangère	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Présence d'une trousse de premier secours	Visite de site Rapport de suivi
		Exiger des ouvriers le port de ceintures de sécurité retenus à un point d'ancrage résistant, rétractable et équipé d'un dispositif de blocage en cas de travail en hauteur	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement les ceintures de sécurité	Rapport de suivi Visite du site

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Activité	Risques	Mesure de prévention et de gestion des risques	Période de mise en œuvre	Responsabilité Exécution	Responsabilité Suivi	Responsable contrôle	Indicateur de suivi	Moyen de vérification
Démolition des anciennes installations Electricité	Risque d'électrocution et d'électrisation	Signaler les coffrets et boîtiers électriques	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Nombre de coffret et boîtiers signalés	Rapport de suivi
		Isoler installation électrique	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Installation isolée	Visite de site Rapport de suivi
		Fournir des EPI adaptés aux travailleurs et veiller à leur port	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Nombre d'ouvriers portant effectivement des EPI	Visite de site Rapport de suivi
		Sensibiliser les ouvriers sur les risques d'électrocution et d'électrisation	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage d'ouvriers sensibilisés	Rapport de suivi
Présence de travailleurs	Risque de contraction de la COVID-19 et du VIH/SIDA	Sensibiliser les employés sur les méthodes de prévention des IST VIH/SIDA et la propagation de la COVID-19	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage d'ouvriers sensibilisés	Rapport de suivi
	Risques de vol des matériels sur le chantier	Sensibiliser les travailleurs du chantier	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage d'ouvriers sensibilisés	Rapport de suivi
		Informers les agents de la Police Universitaire	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Présence d'agent	Visite du chantier
	Risques de VBG, EAS/HS et VCE	Sensibiliser les travailleurs et tout le personnel sur les questions liées au genre et la protection des enfants	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage d'ouvriers sensibilisés	Visite de site Rapport de suivi

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Activité	Risques	Mesure de prévention et de gestion des risques	Période de mise en œuvre	Responsabilité Exécution	Responsabilité Suivi	Responsable contrôle	Indicateur de suivi	Moyen de vérification
Badigeon et peinture	Risque d'intoxication	Doter les travailleurs d'EPI adapté et veiller à leur port effectif	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage d'ouvriers disposant d'EPI	Rapport de suivi
		Sensibiliser les ouvriers sur les risques d'intoxication	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage d'ouvriers sensibilisés	Rapport de suivi
Transport des matériaux	Risques d'accident de circulation	Disposer un panneaux indiquant l'entrée et la sortie des camions	Phase d'installation	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Présence de panneaux	Visite de site Rapport de suivi
		Sensibiliser les conducteurs sur les risques d'accident de circulation	Phase des travaux	Société SBG	CEPU/UL	UL/ ANGE	Pourcentage de conducteurs sensibilisés	Rapport de suivi

CONCLUSION

La mise en œuvre de ce PGES chantier est organisée autour de deux principales activités que sont la surveillance environnementale et le suivi environnemental.

La direction de la société SGB, consciente de l'importance que revêt l'environnement de ce projet, s'engage donc à la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales prévues par ce PGES chantier pour le bien-être de ses ouvriers sur le chantier en particulier et celui de la population en général en s'inscrivant toutefois dans le processus de protection de l'environnement.

ANNEXES

Annexe 1: Politique de l'entreprise

POLITIQUE ENVIRONNEMENT SANTE SECURITE DU CHANTIER

La société SEDDOH BATIMOR GROUP s'est engagée à fournir un espace de travail sain et sécurisé à ses travailleurs, fournisseurs et visiteurs. Sa politique est « zéro accident / zéro tolérance »

Notre **vision** de la politique « zéro accident / zéro tolérance » est d'assurer par un leadership en matière d'Environnement, Sécurité et Santé.

Notre objectif : « Proposer une approche environnement, sécurité et santé digne d'une entreprise en offrant notamment et en priorité une gestion de l'environnement et des risques sur le lieu de travail ».

Quelques exigences HSSE sur le site des travaux

Afin d'atteindre l'objectif « zéro accident », les exigences ci-dessous seront de mises sur le chantier.

- a) *Je suis habilité et formé à réaliser les travaux que l'on me demande d'exécuter.*
- b) *Je connais les parades décrites dans l'analyse de risques avant d'exécuter ces travaux.*
- c) *Je travaille sous l'autorité d'un conducteur de travaux compétent et présent.*
- d) *Je contribue activement à ma sécurité et à celle des autres intervenants.*
- e) *Je porte mes EPI (équipement de protection individuelle).*
- f) *Mon chantier est organisé, propre, balisé et clairement identifié.*
- g) *Mon matériel utilisé est conforme, vérifié et en bon état de fonctionnement.*
- h) *Je ne modifie pas les échafaudages présents pendant l'exploitation.*
- i) *Je soude et je meule avec un extincteur à proximité et un écran de protection. Je préviens sans délais des incidents et des accidents.*
- j) *Je préviens également les « presque-accidents » et les situations que j'identifie comme risquées.*
- k) *Je préviens également les « presque-accidents » et les situations identifiées risquées.*
- l) *Je protège ma santé et celle des autres.*
- m) *Je protège mon environnement en évitant toute pollution et en gérant mes déchets.*
- n) *Je respecte mon code de bonne conduite signé et celui de l'entreprise.*

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Annexe 2 : Journal Environnement et Social

Activité	Responsable	Mesures environnementales courantes préconisées	Incident/ non-conformité	Mesure en cas urgence		Date/heure
				Auteur	Proposition	

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Annexe 3 : Résumé du contenu de rapport de mise en œuvre du PGES ET PGR du chantier

Adresses :

Période du reporting : Site/Localité :

Contexte /Introduction : Environnement, Santé et Sécurité (ESS) gestion

d'actions/mesures :

Récapituler la gestion d'actions/mesures d'ESS prise pendant la période du reporting, y compris la planification et les activités de gestion (des évaluations par exemple de risque et d'impact), la formation d'ESS, la conception spécifique et les mesures prises dans la conduite des travaux appuyées par les images etc... **Incidents d'ESS :**

Rendre compte en détail de tous les problèmes rencontrés par rapport aux aspects d'ESS, y compris leurs conséquences (retard, coûts) et mesures correctives prises. Inclure les rapports d'incidents relatifs.

Conformité d'ESS

Rendre compte de la conformité aux contrat ESS, y compris tous les cas de non-conformité.

Changements :

Rendre compte de tous les changements des hypothèses, des conditions, des mesures, des conceptions et des travaux réels par rapport aux aspects d'ESS.

Inquiétudes et observations :

Rendre compte de tous observations, inquiétude soulevées et/ou des décisions prises en ce qui concerne la gestion d'ESS pendant des réunions et les visites de sites. **Conclusion/Recommandations :**

Signature (Nom, Titre, Date) : Prestataire ou non

Représentant

NB : le rapport doit être étayé par des photos.

PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Annexe 4 : Exemple de contenu d'un rapport d'Avis D'Incident d'ESS

Fournir dans un délai de 24 heures au projet **Adresse :**

Site / Localité :

Numéro de référence : date l'incident : temps :

Lieu de l'incident :

Nom de personne (s) impliquée (s) : Employeur :

Type d'incident :

Description de l'incident : Lieu, date, manières, personne, opération en marche au moment de l'incident (seulement factuel) appuyés les images. **Actions immédiates :**

Mesures immédiates et mesures réparatrices prises pour empêcher la survenue d'un autre incident ou l'escalade. **Action à long terme :**

Mesures spécifiques pour la prise en charge en une période raisonnable des personnes impliquées ou à la réparation à long terme des dommages causés par l'incident.

Signature (nom, titre, date) :

Prestataire ou son représentant

NB : le rapport doit étayer par des photos.